

## QUEL RÔLE DES AGENCES FÉDÉRALES ET LOCALES POUR L'EMPLOI DANS L'ORIENTATION DES ÉLÈVES ?

---



**Werner Zettelmeier**, Université de Cergy-Pontoise, France

Dans le système éducatif allemand, l'orientation des élèves du secondaire est centrée sur la transition vers le monde du travail. Il s'agit d'une mission fondamentale du service public de l'emploi (*Bundesagentur für Arbeit/BFA* = agence nationale pour l'emploi), mais la BFA ne peut exercer cette mission qu'en concertation et coopération étroite et systématique avec d'autres prestataires publics et privés. Parmi ces derniers, il faut citer parmi les plus importants : les établissements scolaires, les parents d'élèves, les entreprises, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers, les syndicats de salariés, les organisations patronales, les associations socio-professionnelles au niveau d'un secteur d'activité et les établissements d'enseignement supérieur. Cette concertation/coopération est fondée sur une convention signée dès 1971 (actualisée en 2004 et 2017) entre la BFA (institution fédérale) et la Conférence permanente des ministres des Länder en charge de la politique éducative (*Kultusministerkonferenz/KMK*). Conformément à la répartition des compétences, pour les différentes politiques publiques, entre le niveau fédéral et le niveau des Länder telle qu'elle est inscrite dans la constitution allemande, en matière de politique éducative, ce sont les 16 Länder qui sont compétents de droit, le gouvernement fédéral ne disposant que de compétences complémentaires et d'appui à l'action des Länder dans ce domaine. La KMK est l'institution d'auto-concertation permanente des Länder afin d'assurer une certaine convergence de leur action dans le domaine éducatif, et ceci vaut donc aussi pour l'orientation des élèves. La convention KMK/BFA dans la version de 2017 réaffirme le principe d'une responsabilité partagée pour l'orientation des élèves entre les établissements scolaires et les services d'orientation de la BFA. À ce titre, l'objectif de la coopération est d'accompagner les jeunes dans la transition de l'enseignement secondaire général vers la formation professionnelle initiale (apprentissage ou formations professionnelles scolaires), vers les études supérieures ou vers l'entrée dans la vie active par un « renforcement des compétences individuelles de chaque jeune afin qu'il puisse réussir cette transition et façonner activement et de façon responsable sa biographie professionnelle comme un processus individuel ». Conformément au principe de subsidiarité, la convention KMK/BFA ne trace qu'un cadre général avec des recommandations pour les éléments-clés de l'orientation des jeunes, dont la mise en œuvre concrète revient aux autorités scolaires compétentes au niveau de chaque Land et aux directions régionales de la BFA sous la forme de conventions fixant les modalités de la coopération dans les établissements scolaires, en concertation avec les autres partenaires publics et privés sur le terrain. L'actualisation de 2017 de la convention a permis – entre autres – de souligner l'importance d'une intégration des nouveaux médias dans les dispositifs d'orientation et d'une formation permanente de tous les acteurs à ces nouvelles formes de communication et d'information. Parmi les éléments-clés de l'orientation, la convention mentionne la nécessité d'intégrer l'orientation dans les programmes d'enseignement comme matière à part entière. Par

ailleurs, l'orientation doit sensibiliser les jeunes à la nécessité d'une formation tout au long de la vie. Le choix d'une carrière professionnelle ou d'un métier doit être conçu comme un processus et non pas comme une décision unique et irréversible. Comme pour la version précédente de 2004, la convention-cadre vise à promouvoir l'égalité des chances pour filles et garçons par la déconstruction de stéréotypes de genre sur certains métiers ou parcours professionnels. De même, elle encourage les acteurs sur le terrain à concevoir des dispositifs d'orientation spécifiques pour des jeunes défavorisés socialement, pour les jeunes handicapés et les jeunes issus de l'immigration. Une attention particulière est accordée au rôle que peuvent jouer les stages en entreprise dans l'orientation des jeunes. Les établissements scolaires et les antennes locales de l'agence pour l'emploi sont appelés à se concerter pour assurer un encadrement des jeunes avant, pendant et après le stage dans le cadre des enseignements scolaires et d'un tutorat individualisé.

Concrètement, chaque établissement scolaire doit donc élaborer une stratégie d'orientation en adéquation avec les besoins spécifiques des parcours scolaires auxquels il prépare ses élèves, et ce en concertation avec un réseau d'acteurs locaux et/ou régionaux. Cette stratégie doit être inscrite comme un axe prioritaire d'action dans le projet d'établissement. Il n'y a pas de personnels spécifiques dédiés exclusivement à l'orientation et affectés directement par les autorités d'inspection aux établissements scolaires. Chaque établissement scolaire doit nommer un enseignant coordinateur du dispositif d'orientation et d'accompagnement en adéquation avec la stratégie de chaque établissement qui, quant à elle, est en phase avec l'environnement économique et social de l'établissement. Cet enseignant dispose d'une décharge partielle pour se former à cette mission, se familiariser avec les ressources et outils à sa disposition, et exercer cette mission. Il contribue à la conception de la stratégie d'orientation propre à chaque établissement, la met en œuvre, crée à ce titre un dispositif qui doit s'inscrire dans un réseau d'acteurs (agences locales pour l'emploi, CCI, chambres de métiers, entreprises, parents d'élèves, associations professionnelles, syndicats, universités, etc.) susceptibles de contribuer activement à l'orientation des élèves de son établissement. Il est donc l'enseignant référent pour l'orientation au sein de l'établissement et à ce titre l'interlocuteur privilégié des acteurs extérieurs, notamment l'Agence locale pour l'emploi qui dispose de personnels spécialisés dans le conseil et le suivi des élèves du secondaire (et des étudiants du supérieur) qui se déplacent dans les établissements pour participer et animer des journées/soirées d'information organisées pour les parents et les élèves, à l'initiative de la direction de l'établissement, ou par des parents d'élèves et/ou des élèves. Des visites d'une Agence locale pour l'emploi, avec des séances d'entraînement aux entretiens de recrutement pour les futurs sortants, peuvent être organisées. L'agence peut proposer également des tests psychologiques aux jeunes qui souhaitent en passer. En concertation avec l'enseignant référent, elle peut orienter/aider les jeunes dans la recherche d'un stage (jusqu'à 3 semaines) prévu en principe en fin de parcours scolaire. Elle est également en charge du suivi des jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage après l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires générales.

Pour les jeunes bacheliers visant à s'engager dans un cursus de l'enseignement supérieur, les établissements scolaires préparant au baccalauréat peuvent signer une convention avec des établissements d'enseignement supérieur situés à proximité. Cette convention peut prévoir des dispositifs très divers selon l'établissement du supérieur et selon les disciplines représentées au sein de l'université. La quasi-totalité des établissements du supérieur ont développé depuis une quinzaine d'années des modalités de sensibilisation des lycéens dès la classe de première ou de terminale aux études supérieures afin de faciliter la transition lycée-enseignement supérieur. Cela va de la traditionnelle « journée portes ouvertes », à la possibilité d'une présence des élèves dès 16 ans pendant quelques jours à l'université pour assister à certains enseignements, jusqu'à l'inscription parallèle à l'université d'élèves de première et de terminale avec validation de certains enseignements en vue d'une inscription définitive dans le cursus après l'obtention du baccalauréat. Ce sont surtout les sciences de l'ingénieur et les sciences formelles qui ont développé des initiatives allant dans ce sens.

L'évolution du cadre conceptuel et institutionnel de l'orientation des jeunes du secondaire depuis une quinzaine d'années doit être analysée à l'aune de l'évolution de la demande d'éducation de la part des jeunes et de leurs familles, de la demande de qualification du marché du travail, de l'évolution démographique en Allemagne et, de façon générale, des mutations sociétales auxquelles l'Allemagne est soumise tout comme les autres pays d'un niveau de développement politique, économique et social comparable. Parmi les défis majeurs qui peuvent être identifiés pour l'orientation des jeunes en Allemagne, on peut citer :

- l'évolution de la structure du système éducatif reposant traditionnellement sur une séparation très nette au niveau de l'enseignement secondaire entre des parcours longs (8 ou 9 ans) qui mènent au baccalauréat et ceux – plus courts – qui préparent plutôt à une entrée dans une formation professionnelle non universitaire, essentiellement dans le système dual (apprentissage à l'allemande) qui reste la voie « royale » pour obtenir une qualification professionnelle non-universitaire (55 % des jeunes d'une classe d'âge passent actuellement par l'apprentissage, ils étaient 70 % dans les années 1980. La tendance est à l'allongement des études secondaires avec une augmentation du taux de bacheliers : il était autour de 35% d'une classe d'âge dans les années 1970, il est d'environ 55% (tous types de baccalauréats confondus) actuellement avec cependant de forts écarts d'un Land à l'autre ;
- l'évolution de la demande d'éducation des jeunes affecte directement le rapport entre les formations professionnelles non universitaires et les formations universitaires et, par conséquent, l'articulation entre système éducatif, système de formation et marché du travail. Depuis le début des années 2010, le nombre de primo-inscrits dans l'enseignement supérieur est en forte hausse, certaines années il dépasse même légèrement le nombre de jeunes qui commencent une formation professionnelle (non universitaire) dans le système dual (quelque 520000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés en 2017). Dans un contexte persistant d'une natalité relativement faible depuis longtemps, les entreprises allemandes, et notamment les PME traditionnellement très engagées dans le système de l'apprentissage et qui représentent l'un des facteurs-clés de la croissance et de la compétitivité de l'économie allemande, ont de plus en plus de mal –avec de fortes disparités selon le secteur d'activité et le Land– à trouver des candidats aptes à remplir les conditions pour les places d'apprentissage qu'elles proposent (570000 en 2017). Les acteurs du système dual mettent donc en garde contre les conséquences néfastes pour la compétitivité de

l'économie allemande d'une académisation effrénée (*Akademisierungswahn*) de la formation des jeunes, et ce d'autant plus que le taux d'échec dans l'enseignement supérieur reste très élevé, avec 30% de sortants sans diplôme de bachelor (avec des taux plus élevés en sciences et notamment en sciences de l'ingénieur). Ils demandent aux responsables de l'orientation de contribuer plus activement à améliorer l'image de la formation professionnelle non universitaire auprès des jeunes.